

REGLEMENT DU TRAIL DE HAUTE CORREZE

L'Elan Sportif Ussellois organise la 15^e édition du trail de Haute Corrèze à **Merlines** le Dimanche 22 juillet 2018 avec le concours du Comité des Fêtes de MERLINES.

Les coureurs peuvent s'engager dans l'une des 3 courses prévues au programme. Le départ des 3 courses est effectué en commun à 9 h 30.

Inscriptions :

Engagements sur LE-SPORTIF.COM jusqu'au 20 juillet. Renseignements auprès de François PANNETIER, 1 rue du Peyrot 19200 USSEL. Tél 05 55 96 23 18 aux heures de bureau. Inscriptions possibles le jour de la course, avec tarifs majorés de 5 euros, jusqu'à 9 h 00. L'épreuve est ouverte aux licencié(s) et aux non licencié(s). Conformément à l'article L.231-3 du code du sport, chaque participant doit être en possession soit :

- d'une licence athlé-compétition, athlé running ou d'un pass'running délivrés par la FFA
- d'une licence FF Triathlon
- d'une licence FSCF, FSGT ou UFOLEP avec mention athlétisme en compétition ou course à pied en compétition
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

Les mineurs devront de plus présenter une autorisation parentale.

Parking : en ville près de la Gare de Merlines

Parcours :

1°) **23 km « Trail du Chavanon »**

Départ sur la place de la République (place de la Mairie à Merlines). Parcours tracé en majorité sur des pistes et sentiers au cœur des gorges sauvages du Chavanon. Plan de situation consultable sur le site : <http://www.elanusssel.fr>

Course ouverte uniquement aux coureurs nés en 1998 et avant. Engagement 15 €. (+ 5 € le jour de la course)

2°) **14 km « course des ermites »**

Course ouverte aux catégories juniors à vétérans hommes et femmes licenciés à la FFA et aux coureurs non licenciés âgés de 18 ans et plus. Le parcours emprunte en partie le début et la fin du parcours de 23 km. (Passage directement du km11 au km20)

Engagement 10 €. (+ 5 € le jour de la course)

3°) **8 km « la ronde des moulins »**

Course ouverte aux catégories cadets à vétérans hommes et femmes licenciés à la FFA et aux coureurs non licenciés âgés de 16 ans et plus. Le parcours emprunte en partie le début et la fin du parcours de 14 km. (passage directement du km3 au km10)

Engagement 5 €. (+ 5 € le jour de la course)

Départ : 9 h 30 devant la Mairie de Merlines. Le règlement de la FFA s'applique à tous les participants.

REGLEMENT DU TRAIL DE HAUTE CORREZE

Ravitaillements : Postes de ravitaillement sur le parcours. Les coureurs pourront emporter des aliments et gourdes et feront attention de ne rien jeter.

Barrière horaire : Les coureurs du 23 km qui passeront au point de contrôle N°14 (juste après le Moulin de Lagarde) après 1 h 20' de course seront dirigés vers l'arrivée du 14 km et seront reclassés dans cette course.

Réclamations : Les éventuelles réclamations seront reçues par le Président de l'Elan Ussel, Directeur de course.

Assurances :

Les organisateurs sont assurés en Responsabilité Civile auprès de l'assureur de la FFA. Il appartient à chaque coureur de prévoir une assurance individuelle en cas d'accident.

Vin d'Honneur : un vin d'honneur sera offert aux participants lors de la remise des récompenses. Un buffet repas est proposé par le Comité des Fêtes (tickets à réserver lors du retrait du dossard).

Récompenses:

Les récompenses seront remises à la fin des courses devant la Gare de Merlines. Coupes, médailles, lots en nature seront remis aux premiers de chaque catégorie.